

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES PROGRAMMES DE
DENATIONALISATION

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

NOTE D'INFORMATION

OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR PAR
ADJUDICATION

ETAT DU BENIN 6,10% 2016-2023

Table des matières

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION	5
1.1 - INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION	5
1.2 - CARACTERISTIQUES DU TITRE	6
1.3–AVANTAGES ACCORDES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR 6,10% 2016-2023.....	6
1.3.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	6
1.3.2. Exonération d'impôts :	7
1.3.3. Autres avantages :	7
1.4. TABLEAU D'AMORTISSEMENT.....	8
1-4-1 Obligations du Trésor Béninois 6,10% 2016-2023.....	8
2 - PRESENTATION DE L'EMETTEUR	8
2.1 - Organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.....	8
2.1.1 Directions techniques.....	9
2.1.2 Services centraux du Réseau Comptable du Trésor Public	9
2.1.3 Services extérieurs	9
2.2 - Attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	9
3 - SITUATION RECENTE DE L'ECONOMIE BENINOISE.....	10
ANNEXE	13
MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES	13
ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION	15
ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO	15

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Bénin a recours au marché régional des capitaux comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Bénin a déjà réalisé avec succès plusieurs émissions de bons et obligations du Trésor et tous les termes échus ont été respectés.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor Public et de l'animation permanente du marché, et conformément aux dispositions de la Loi de Finances gestion 2016, le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à émettre **le 28 juin 2016**, des obligations du Trésor pour un montant nominal de **cent cinquante (150) milliards de francs CFA**, sur toute l'étendue de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres, conformément au Règlement N° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1 - INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

But de l'émission

La mobilisation de cette ressource s'inscrit dans le cadre de l'exécution de certaines dépenses urgentes liées à la fourniture de l'énergie électrique, au financement général de l'économie notamment le traitement des instances de paiement en vue d'assurer le remboursement de la dette intérieure de l'État. Il constitue un titre d'Obligations du Trésor d'un montant de cent cinquante (150) milliards de FCFA à mobiliser en juin 2016.

1.2 - CARACTERISTIQUES DU TITRE

Désignation	: OAT TRESBJ 6.10% 2016– 2023 ;
Emetteur	: État du Bénin à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, sous la responsabilité du Ministre de l'Économie et des Finances;
Volume du Titre	: 150 milliards de FCFA ;
Valeur nominale unitaire	: 10.000 FCFA ;
Maturité	: 7 ans
Taux d'intérêt	: Les obligations porteront intérêt à un taux de 6, 10% l'an;
Différé	Trois (03) ans ;
Date de valeur des obligations	: 29 juin 2016 ;
Echéance finale	: 29 juin 2023 ;
Remboursement du capital	: Amortissement annuel constant, à partir de la quatrième (4 ^{ème}) année ;
Paiement des coupons	: annuellement, à compter de la date de jouissance ;
Forme des titres	: Les obligations du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la BCEAO ;
Placement	: Pour cette première tranche, le placement des titres se fera par l'intermédiaire des Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT) du Bénin, habilités à placer les soumissions (Adjudication ciblée). Tout autre investisseur devra passer par ces derniers pour placer ses soumissions ;

1.3–AVANTAGES ACCORDES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR 6,10% 2016-2023

1.3.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les obligations du Trésor 6,10% 2016-2023 détenues par les banques et établissements financiers sont admises au refinancement de la Banque Centrale.

1.3.2. Exonération d'impôts :

Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tous impôts pour l'investisseur au Bénin.

1.3.3. Autres avantages :

- **Le rendement** : les obligations du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives ;
- **La garantie** : le remboursement des obligations du Trésor est garanti par l'État du Bénin ;
- **La Pondération dans les risques bancaires** : les obligations du Trésor du Bénin 6,10% 2016-2023 sont pondérées à 0% dans les risques bancaires ;
- **La liquidité** : les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;
- **La diversification du patrimoine** : les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres. Elles sont admises en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du Code CIMA.

1.4. TABLEAU D'AMORTISSEMENT

1-4-1 Obligations du Trésor Béninois 6,10% 2016-2023

Période	Encours de début de période	Intérêts annuels	Amortissements	Annuités	Encours fin de période
29/06/2017	150 000 000 000	9 150 000 000	0	9 150 000 000	150 000 000 000
29/06/2018	150 000 000 000	9 150 000 000	0	9 150 000 000	150 000 000 000
29/06/2019	150 000 000 000	9 150 000 000	0	9 150 000 000	150 000 000 000
29/06/2020	150 000 000 000	9 150 000 000	37 500 000 000	46 650 000 000	112 500 000 000
29/06/2021	112 500 000 000	6 862 500 000	37 500 000 000	44 362 500 000	75 000 000 000
29/06/2022	75 000 000 000	4 575 000 000	37 500 000 000	42 075 000 000	37 500 000 000
29/06/2023	37 500 000 000	2 287 500 000	37 500 000 000	39 787 500 000	0
Total		50 325 000 000	150 000 000 000	200 325 000 000	

2 - PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Économie et des Finances. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont régis par le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie des Finances et des Programmes de Dénationalisation et l'Arrêté n° 5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 11 octobre 2015.

2.1 - Organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La DGTCP est placée sous la direction d'un Directeur Général qui relève lui-même de l'autorité directe du Ministre de l'Economie et des.

En attendant la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté n°5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 11 octobre 2015, la DGTCP comprend cinq directions techniques et un réseau comptable composé des services centraux et extérieurs :

2.1.1 Directions techniques

- la Direction du Trésor,
- la Direction de la Comptabilité Publique,
- la Direction de la Gestion de l'Information et des Archives,
- la Direction de la Formation Professionnelle du Trésor,
- la Direction de la Gestion des Ressources.

2.1.2 Services centraux du Réseau Comptable du Trésor Public

- la Recette Générale du Trésor,
- la paierie Générale du Trésor,
- l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

2.1.3 Services extérieurs

- les Recettes des Finances,
- les Recettes Perceptions,
- les Services Comptables du Trésor et des Ministères et Institutions de la République,
- les Services Comptables du Trésor des Postes Diplomatiques et Consulats Généraux.

La Direction du Trésor est chargée entre autres de concevoir et de mettre en œuvre la politique financière de l'Etat, d'émettre et de négocier les effets publics et de présenter les titres à l'escompte, de mettre en œuvre en collaboration avec l'institut d'émission, la politique de la monnaie et du crédit, de gérer le portefeuille public en collaboration avec la Direction Générale des Affaires Economiques.

2.2 - Attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Trois fonctions principales sont assignées à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Il s'agit de la fonction «Trésor», de la fonction «Réglementation de la Comptabilité Publique» et de la fonction Comptable.

Au titre de la fonction «Trésor», la DGTCP est chargée de :

- d'étudier et de suivre les problèmes liés à la Gestion de la Trésorerie de l'Etat et de procéder aux arbitrages nécessaires,
- émettre et négocier les effets publics,
- gérer le portefeuille de l'Etat,
- proposer et de mettre en œuvre la politique financière de l'Etat,

- gérer la dette publique en collaboration avec la CAA,
- exécuter en collaboration avec l'Institut d'émission, la politique monétaire de l'Etat

Au titre de la fonction «Comptabilité Publique», la DGTCP est chargée notamment de :

- centraliser les comptes de tous les comptables publics et toutes les recettes recouvrées au profit de l'Etat,
- mettre en état d'examen, les comptes de gestion des comptables du Trésor et d'en assurer la transmission à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême,
- assurer la gestion financière et comptable des Ministères et Institutions de la République, des Postes Diplomatiques et Consulats Généraux
- réaliser l'équilibre des ressources et des charges publiques dans l'espace et dans le temps.
- De produire les comptes de gestion de l'Etat et des collectivités publique

Au titre de la fonction « réglementation de la comptabilité publique », la DGTCP est chargée de :

- Initier ou étudier tous les dossiers relatifs à la réglementation, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services comptables de l'Etat et des autres collectivités publiques soumis aux règles de la comptabilité publique,
- De coordonner ses services extérieurs dont la fonction essentielle est l'exécution des opérations budgétaires et comptables de l'Etat et des collectivités publiques

3 - SITUATION RECENTE DE L'ECONOMIE BENINOISE

L'activité économique au premier trimestre 2016 est marquée, entre autres, par la tenue des élections présidentielles au Bénin, la persistance du délestage électrique, la révision à la baisse des perspectives de production cotonnière pour la campagne 2016/2017 et des prévisions de croissance économique du Nigéria.

1) Au niveau de l'énergie, la fourniture régulière de l'énergie électrique reste une préoccupation majeure pour l'économie béninoise.

Même s'il est difficile de prévoir l'acuité du phénomène, le délestage électrique est devenu un phénomène fréquent au Bénin. Ainsi, à l'instar des années antérieures, le premier semestre 2016 est marqué par des coupures fréquentes et parfois prolongées de l'énergie électrique. Cette situation engendre des surcoûts pour les unités de production et grève la valeur ajoutée totale dégagée par l'économie.

2) **En ce qui concerne le coton**, en lien avec la bonne performance de la filière au cours de la campagne 2014/2015 sanctionnée par une production de 393.325 tonnes, les prévisions initiales avaient tablé sur des niveaux de production pour 2016 et 2017 respectivement de 400.000 tonnes et 420.000 tonnes. Cependant, à la réalisation, la production de coton au titre de la campagne 2015/2016 s'est affichée à 303.000 tonnes, en raison essentiellement d'une poche de sécheresse à la période des semis. Cette situation a conduit à une révision des ambitions pour 2016 à 350.000 tonnes.

Enfin, en lien avec **la persistance de la baisse des cours du pétrole** et ce, contrairement aux prévisions réalisées en début d'année 2016, le Fonds Monétaire International a publié (le 31 mars 2016) une révision à la baisse de la croissance économique du Nigéria de 4,3% (en novembre 2015) à 2,3% pour l'année 2016. La morosité économique actuellement en cours au Nigéria ne devrait pas être sans impact sur l'économie nationale, notamment sur le trafic au Port de Cotonou.

3) Indicateurs de conjoncture au premier trimestre

a. L'indice du chiffre d'affaires

L'indice global du chiffre d'affaires, l'un des principaux indicateurs conjoncturels, a enregistré en ce premier trimestre de l'année 2016, **un repli de 8,4%** par rapport à son niveau à fin mars 2015. Cette baisse de l'activité est imputable à la contraction de l'activité dans les sous -secteurs commerce, autres services, BTP, industries manufacturières et Elevage. Il est toutefois noté une remontée de l'activité des banques et assurances.

b. Le taux d'inflation

En février 2016, le taux d'inflation en glissement annuel s'est affiché à -0,2%, marquant une baisse du niveau général des prix par rapport à la même période un an plus tôt.

Le taux d'inflation, mesuré par l'indicateur de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), situe l'évolution des prix à 0,4% à fin février

¹ Comparaison par rapport à la même période un an plus tôt.

2016, l'inscrivant au-dessous du plafond de 3,0% prévu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres.

Ce faible niveau du taux d'inflation est largement tributaire de l'effondrement des cours du pétrole. Le niveau du taux d'inflation aurait pu être encore plus bas n'eût été l'appréciation du dollar par rapport à l'euro.

c. La mobilisation des recettes publiques

En ce qui la mobilisation des ressources au titre de l'année 2016, les recettes totales nettes des régies financières ont connu un taux de réalisation de **21,1% à fin mars 2016 contre un niveau attendu de 23,95%.**

Par ailleurs, l'analyse du niveau de réalisation des recettes par régie financière montre que seuls les impôts ont atteint les objectifs assignés pour le compte des trois premiers mois de l'année 2016.

4) Implications de la conjoncture en premier trimestre 2016 sur la perspective de croissance 2016

Au vue de l'évolution de la conjoncture au premier trimestre 2016, **le taux de croissance économique devrait ressortir à 5,2% en 2016 pour une prévision initiale de 5,8%.**

La contraction de la croissance économique serait principalement le fait des secteurs agricoles et des services en liaison avec la prudence observée au niveau des perspectives de production cotonnière et la contraction des activités de service en liaison avec les difficultés du Nigeria.

MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de Y et les deux premières soumissions de X sont acceptées. Par contre, aucune soumission de Z n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur Z et une des soumissions de l'investisseur X sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

AGENCE UMOA-Titres

Adresse: Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar – Sénégal

Fax : (221) 33 839 45 57

Tel : (221) 33 839 08 14

E-mail: adjudications@umootitres.org

ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Telex: BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet: [http:// www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA FASO

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser

BP : 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 221

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel

et avenue Delafosse

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Téléfax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

GUINEE BISSAU

Bissau

BP : 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

Telex: 289 BCGBI

Téléfax : (245) 20 13 05/20 13 21

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP: n° 206

Tel: (223) 222 25 41/ 222 54 06

Telex: 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

BP : 487

Tel : (227) 72 33 30 et 72 33 40

Télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : 3159

Tel : (221) 33 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 33 823 57 57

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex: 5216 BCEAO TOGO

Téléfax: (228) 221 76 02

NIGER

Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau

BP 487-Niamey-Niger

Fax: (227) 20-73-47-43

Tel: (227) 20-72-24-91-92